



Règlement « Jeu Concours : Un programme sèche ou minceur extrême à gagner par jour »

Du 02/05/2023 au 31/05/2023

<https://www.fitadium.com/content/41-concours-31-programmes-seche-minceur>

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

La société FITCORP, dont le siège est à 2791 Chemin St Bernard 06220 VALLAURIS, immatriculée au RCS de la ville d'Antibes sous le numéro B 754 000 362, organise du 01 mai 2023 09h00 au 31 mai 2023 23h59 dans les conditions stipulées ci-après, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours : un programme sèche ou minceur extrême à gagner par jour », dont les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort.

Ce jeu sera diffusé sur notre site web via la landing page : <https://www.fitadium.com/content/41-concours-31-programmes-seche-minceur>

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

2.1. La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique, résidant en France, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, cliente ou non auprès de la Société FITCORP. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation. La participation au Jeu est strictement nominative et limitée à une participation par personne et par jour.

2.2. Le participant, tel que désigné au 2-1 du présent article, ne peut gagner au jeu-concours qu'une seule fois durant toute la durée du jeu (même nom, même prénom et même adresse électronique/mail). Si un participant venait à être tiré au sort une nouvelle fois alors qu'il avait déjà gagné précédemment, la société organisatrice tirera au sort un nouveau gagnant pour ce prix.

2.3. Ne peuvent participer au jeu les collaborateurs permanents ou occasionnels, les membres de leur famille en ligne directe (ascendants, descendants, conjoints), ainsi que toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation et à la réalisation du Jeu.

2.4. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple par le participant du présent règlement dans son intégralité, sans aucune restriction ni réserve, lequel a valeur de contrat entre l'Organisateur et les Participants (gagnant ou non).

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. Pour participer au jeu-concours, le participant doit se rendre à cette adresse <https://www.fitadium.com/content/41-concours-31-programmes-seche-minceur>. La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

3.2. Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation et à la réalisation du jeu.

3.3. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

3.4. La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Le règlement du jeu est accessible à l'adresse : <https://www.fitadium.com/content/41-concours-31-programmes-seche-minceur>

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION

La publicité du jeu est réalisée par la DIRECTION de Fitadium, SUR LE SITE <https://www.fitadium.com/>

Pour jouer, chaque participant doit :

- se connecter sur la page internet suivante : <https://www.fitadium.com/> et en accédant à la landing page <https://www.fitadium.com/content/41-concours-31-programmes-seche-minceur>.
- procéder à son inscription en indiquant les informations suivantes sur la landing page <https://www.fitadium.com/content/41-concours-31-programmes-seche-minceur> : Nom, Prénom, Adresse email valide
- accepter le présent règlement du concours.

Le jeu se déroulera du 02 mai 2023 à 9h jusqu'au 31 mai 2023 à 23h59. Le joueur peut participer 1 fois par jour pendant toute la durée du jeu. Un joueur ne peut gagner qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu. S'il est tiré deux fois au sort, l'organisateur effectuera un nouveau tirage au sort. Le jeu est accessible 24h/24h durant la période citée plus haut sur Internet à l'adresse : <https://www.fitadium.com/content/41-concours-31-programmes-seche-minceur>

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

Toute participation en dehors des dates et heures prévues ne sera pas prise en compte.

Le bulletin litigieux tiré au sort sera écarté et il sera procédé à un nouveau tirage au sort.

Voir article 10 sur la protection des données, précisant que l'ensemble des communications envoyées par Fitadium comportera un lien permettant aux personnes concernées de se désinscrire.

ARTICLE 5 - DOTATIONS

5.1. A gagner :

Le lot mis en jeu pour l'ensemble de l'opération est :

1 programme sèche extrême de 69,90€ ou 1 programme minceur extrême de 69,90€ à remporter chaque jour durant la période de validité du concours, soit du 02/05/2023 au 31/05/2023. Les frais de livraisons en point relais le plus proche de l'adresse postale du gagnant est offerte. 29 lots sont à remporter au total.

5.2. Conditions

La livraison du lot remporté se fera dans le point relais le plus proche de l'adresse postale du gagnant après qu'il ait communiqué les informations demandées par la société nécessaires à la gestion du jeu et à l'envoi du dit lot. L'expédition du lot se fera dans un délai maximal de 14 jours.

5.3. Valorisation

69,90€ TTC pour 1 programme sèche extrême ou 69,90€ TTC pour 1 programme minceur extrême.

Les lots attribués sont non cessibles, et ne pourront en aucun cas donner lieu à contestation, ni faire l'objet d'un échange contre des valeurs en espèces ou toute autre contrepartie que ce soit.

ARTICLE 6 – TIRAGE AU SORT

La sélection du gagnant quotidien se fera par tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant participé au jeu la veille du tirage au sort en respectant les modalités de l'Article 4. Le tirage au sort sera effectué aléatoirement par les équipes de l'entreprise FITCORP et aura lieu chaque lendemain, soit j+1 à 12h00.

Le gagnant sera alors contacté par email au plus tard le lendemain de la participation à 23h59.

Le gagnant devra alors accuser réception, et transmettre les informations demandées par la société nécessaires à l'envoi du lot, par simple email en retour.

Si le gagnant ne se manifestait pas, dans un délai de 14 jours à compter de la date d'envoi de l'email au gagnant par la société, par réponse de mail à la Direction Marketing de la société FITCORP, la dotation lui sera considérée comme perdue. De même, si l'adresse électronique et/ou le téléphone est incorrect ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information.

Voir Article 4, pour bulletins litigieux.

ARTICLE 7 : MISE A DISPOSITION DU LOT – CONDITIONS D'UTILISATION

La livraison du lot remporté se fera dans le point relai le plus proche de chez le gagnant après qu'il ait communiqué les informations demandées par la société nécessaires à la gestion du jeu et à l'envoi du dit lot. L'expédition du lot se fera dans un délai maximal de 14 jours.

Le lot ne peut être échangé contre des espèces ou autres marchandises ou services ou utilisé conjointement avec d'autres offres ou réductions.

L'acheminement de ces lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire.

Les éventuelles réclamations doivent donc être formulées par le destinataire directement auprès de l'opérateur ayant assuré l'acheminement. La société FITCORP décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 8 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

8.1. La participation au jeu intitulé « Jeu Concours : Un programme sèche ou minceur extrême à gagner par jour » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

8.2. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation du présent jeu-concours, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter le jeu-concours.

8.3. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse ou un enregistrement incomplet des données du courrier électronique des participants.

8.4. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de toute information incorrecte ou inexacte causée, soit par les utilisateurs du site Internet, soit par tout équipement ou programme associé à l'organisation ou utilisé dans l'organisation du présent jeu.

8.5. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique (email de félicitation non réceptionné, considéré en Spam, etc....).

ARTICLE 9 - RESPECT DES RÈGLES – EXCLUSION

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et du présent règlement.

La société FITCORP peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société FITCORP

se réserve le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

La société FITCORP se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu. La société FITCORP se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

ARTICLE 10 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement du jeu est accessible à l'adresse : <https://www.fitadium.com/content/41-concours-31-programmes-seche-minceur>

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande à l'organisateur : contact@fitadium.com

ARTICLE 11 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le présent article vise à informer le Participant sur les modalités du traitement de ses données personnelles mis en œuvre par l'Organisateur ainsi que sur ses droits, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018.

11.1. Participation au Jeu

Le Participant est informé que les données nominatives le concernant, collectées dans le cadre du jeu, sont nécessaires à la prise en compte de sa participation. Les données personnelles collectées sont les suivantes : Prénom / Nom / Adresse email.

Les seuls destinataires de ces données sont les personnels habilités de la société FITCORP en charge de la mise en place du Jeu.

Les données personnelles sont communiquées aux organisateurs du jeu et ne seront pas communiquées à quelques tiers que ce soit.

11.2. Offres promotionnelles

En validant sa participation au jeu-concours : un programme sèche ou minceur extrême à gagner par jour, le Participant accepte que l'Organisateur lui envoie sa e-newsletter d'actualité (emails d'information et de promotion de nos produits et services et nouveaux projets). Le Participant peut se désabonner de ce service à tout moment en cliquant sur le lien « se désinscrire » au bas de chaque email ou en envoyant un email à contact@fitadium.com. Pour plus d'informations sur ce traitement de données, veuillez consulter notre Politique de Protection des Données Personnelles. <https://www.fitadium.com/content/14-mentions-legales>

11.3. Exercice des droits

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données, ainsi que le droit de s'opposer ou de solliciter la limitation du traitement dont il fait l'objet. Pour cela il suffit d'en faire la demande soit par courrier adressé à l'adresse postale indiquée en préambule, soit par email à l'adresse courriel

suivante : contact@fitadium.com . En outre, le Participant a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle s'il considère que le traitement de ses données constitue une violation de la réglementation sur la protection des données, conformément à l'article 77 du Règlement européen sur la protection des données. Consultez le site cnil.fr pour obtenir plus d'informations sur vos droits.

ARTICLE 12 - CONTESTATION ET LITIGES

12.1. Toute contestation relative à ce jeu-concours devra obligatoirement intervenir par écrit à « Société FITCORP - 2791 Chemin St Bernard 06220 VALLAURIS » cachet de la poste faisant foi, au plus tard le 07 juin 2023 à 23h59.

12.2. Toute tentative par un participant ou toute autre personne d'endommager volontairement un site Internet constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

12.3. Le présent règlement est régi par la loi française.